



Fondation Rurale
de Wallonie



Opération de Développement Rural - Dalhem

Compte rendu de la CLDR 1

Warsage, le 17 avril 2025

Présences :

Nombre de membres présents : 31

Citoyens			26/38
BECKERS Jonathan	P ¹	LEDENT Philippe	P
BELLEFLAMME Serge	E	LEMOINE Geert	P
BOSCH Michel	P	LONNEUX Guy	P
CAPRASSE Bernard	P	MALCHAIRE Eveline	A
CRANSVELD Alice	E	MARQUET Arnaud	P
DECKERS Marie-Rose	P	MARTIN-NIHON Danielle	E
DOFFE Robert	P	MARTINUSSEN Jules	P
DONNEAU Jean-Claude	P	MILCENT Amélie	E
ELSERMANS Luc	P	NIBUS Roland	P
ENNOT Eliane	P	PIERRE Eric	P
FERRARA Sophie	E	PIRON Daniel	P
FROIDMONT Anne-Françoise	E	SCHILS Anne-Sophie	A
GHYSEN Caroline	A	SCHROUFF Georges	P
HOUBEAU Benoît	P	SMEETS Didier	P
HOUTERMANS Richard	P	VOOS Astrid	E
JONGEN Jessica	A	VOOS Vincent	P
JORIS Nicole	P	WALTHERY Claire	P
KLINKENBERG Patrick	E	WIELS Charles	P
LECHANTEUR Bernard	P	WILLAME Olivier	P
Membres du Conseil Communal			5/8
BAGUETTE Nathalie	A	CREMA Daniela	E
CAPS Virginie	P	DECKERS Evelyne	P
CHARLIER Marie	P	DEFAUWES Benoît	P
CRAUWELS Joseph	P	LEBEAU Caroline	A

- Pour l'Administration régionale (SPW Arne) : Bernadette FRANCK (excusée)
- Pour l'Administration communale : Julia VOGTS (agent relais de l'ODR) ;
- Pour la FRW : Sarah MAQUET et Vincent LEGRAND, agents de développement

¹ P = Présent ; E = Excusé ; A = Absent ; D = Démission



Ordre du jour :

1. Accueil
2. Cadre général de l'opération de développement rural
3. Missions, fonctionnement de la CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)
4. Prochaines étapes
5. Divers et photo de la CLDR

Lexique :

ODR : Opération de Développement Rural

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

DR : Développement Rural

1. Accueil des participants

Le Bourgmestre, Benoit Defauwes, remercie les membres pour leur participation à la CLDR. Il explique que la commune a choisi de mettre en pause son opération de développement rural après les réunions dans les villages et les dernières consultations citoyennes, afin de laisser aux candidats aux élections le temps de mener leur campagne sereinement. Désormais, sans échéances électorales à court terme, nous disposons du temps nécessaire pour engager sereinement les réflexions sur l'avenir de notre commune.

Il rappelle les motivations de la commune pour initier une ODR : favoriser une démarche participative, permettre la concrétisation de projets et bénéficier d'apports financiers complémentaires via les subsides.

Sarah Maquet présente l'ordre du jour et explique brièvement le déroulement de la soirée. Elle explique que chaque membre a reçu une farde contenant différents documents utiles pour la suite de l'opération. Parmi ceux-ci, un questionnaire "QQB" (Qui-Est-Qui Book) est proposé afin de permettre aux membres de mieux se connaître. Un abécédaire est également inclus, pour aider à comprendre les nombreux acronymes utilisés dans le cadre de l'opération de développement rural.

2. Cadre général de l'opération de développement rural

Les acteurs de l'opération

Vincent Legrand prend ensuite la parole et rappelle quels sont les principaux acteurs impliqués dans l'opération. Il explique notamment le rôle de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) ainsi que celui de l'auteur de programme, le bureau Sen5².

La FRW accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur opération de développement rural (ODR). Toutefois, elle n'est pas le seul organisme d'accompagnement possible : la WFG accompagne les communes germanophones, et le GREOVA intervient pour les communes de la région Ourthe-Vesdre-Amblève. Les communes peuvent également

² <https://www.sen5.be/>



choisir de mener une ODR sans organisme d'accompagnement, ou de ne pas en réaliser du tout ; cette démarche reste libre.

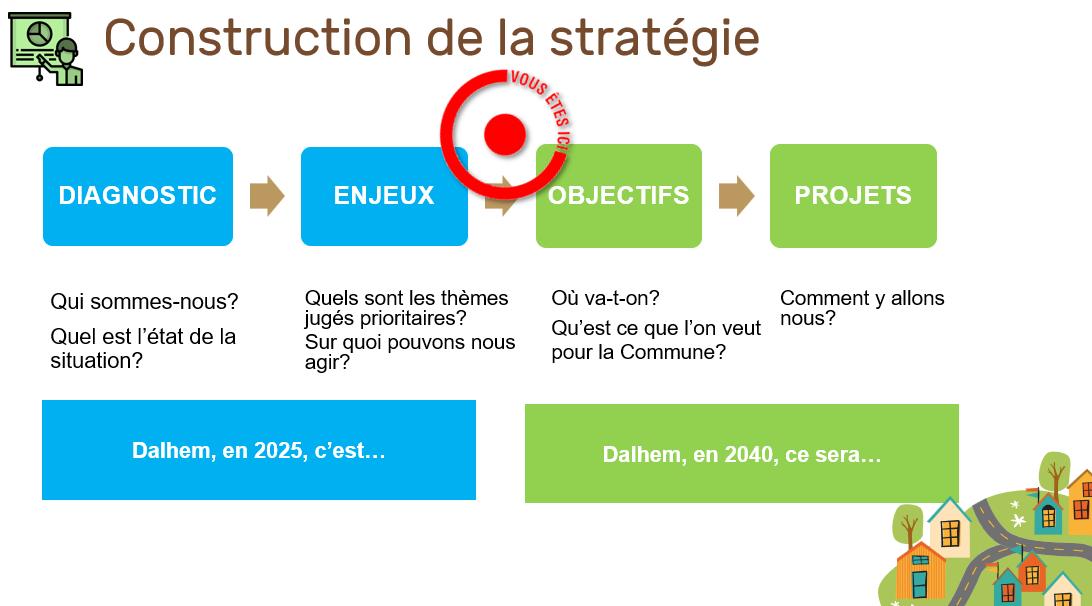
Vincent précise également que toutes les communes ne sont pas éligibles pour réaliser une opération de développement rural. La Région wallonne classe les communes en trois catégories : rurales, semi-rurales et urbaines. Seules les communes rurales et semi-rurales peuvent engager une ODR ; les communes urbaines, elles, ne peuvent pas en bénéficier.

Présentation des étapes de l'ODR :

Le schéma ci-dessous illustre les grandes étapes du processus de l'ODR. Les objectifs et enjeux ont été définis en collaboration avec le bureau d'étude et grâce aux contributions des citoyens lors des différentes consultations. À présent, avec la CLDR, des objectifs spécifiques seront établis et des projets seront définis pour y répondre.

Vincent insiste sur le fait que de nombreuses possibilités s'offrent à la CLDR. Ces réflexions se feront ensemble, et il peut être envisagé, par exemple, d'organiser des inter-CLDR avec d'autres communes pour échanger des idées et des projets ou d'aller visiter d'autres communes ayant fait ce genre d'opération.

Vincent rappelle que c'est le conseil communal qui prendra les décisions concernant la suite de l'opération de développement rural. Les échanges et discussions se feront directement au sein de la CLDR. L'objectif est de travailler sur une multitude de thématiques, toujours dans l'intérêt général de la commune.



Phase 1 : élaboration

- Décision de mener une ODR, et décision de la Région Wallonne quant à l'attribution de l'organisme d'accompagnement
- Réalisation du pré-diagnostic par le bureau d'études
- Consultations villageoises et associatives
- Réalisation du diagnostic partagé (bureau d'études), sur base du pré-diagnostic et des infos-consultations (définition des ressources et des enjeux du territoire de la commune)
- Mise en place de la CLDR
- Définition de la stratégie (réflexion et définition des objectifs et des projets)
- Rédaction du PCDR
- Présentation du PCDR au Gouvernement Wallon pour approbation

Phase 2 : mise en œuvre

Mise en œuvre des projets, par priorité de lot et mise en place de groupes de travail.

3. Missions, fonctionnement de la CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Présentation des membres

Pour apprendre à se connaître, une animation est proposée aux membres par Sarah Maquet. L'animation porte sur un jeu sous forme de speed-meeting. Les participants reçoivent chacun une image et sont invités à trouver le binôme correspondant à leur paire. Après une vingtaine de minutes, les participants présentent leur duo aux autres.



Rôles de la CLDR :

- Être le relais avec les habitants (information-concertation) entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'Opération de Développement Rural
- Participer à l'élaboration du PCDR
- Veiller au suivi des projets
- Coordonner les groupes de travail qu'elle met en place
- Rôle d'avis vis-à-vis du Conseil communal

Composition :

- 46 membres (citoyens et élus) → 8 élus
- 20 femmes et 26 hommes
 - Sarah Maquet précise que, malheureusement, de nombreuses (jeunes) femmes sont excusées aujourd'hui, mais que la parité est presque respectée au sein de la CLDR.
- Il est précisé que, dans la délibération du conseil communal, certains membres ont été désignés comme effectifs et d'autres comme suppléants. Dans la pratique, cela ne change rien : tous les membres sont invités à l'ensemble des réunions de la CLDR et disposent du droit de vote.
- La délibération du conseil communal sera disponible sur la page dédiée aux intérêts spécifiques du PCDR (voir point 5 - Divers). Les personnes dont la candidature n'a pas été retenue pour la CLDR sont inscrites dans une réserve. Elles pourront être sollicitées ultérieurement en cas de besoin pour compléter la CLDR.

Les contributions de la CLDR pendant l'élaboration :

Proposer au Conseil communal de Dalhem, avec l'aide des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie et de l'auteur de Programme, un avant-projet de Programme (P.C.D.R.) comprenant, pour les 10 années à venir :

- Une stratégie globale pour le territoire
- Des objectifs spécifiques de développement pour les différents enjeux du territoire communal
- Des projets d'action par ordre de priorité.

Quizz

Pour tester leurs connaissances générales sur l'ODR, la CLDR et le R.O.I., les participants sont invités à répondre, à une série de 10 questions générales. Pour y répondre, ils sont priés de brandir la pancarte numérotée et colorée correspondant à la bonne réponse (1 = bleu ; 2 = rouge ; 3 = vert ; 4 = orange).

La réponse est ensuite donnée à l'assemblée et des précisions sont apportées.

Certaines personnes candidates n'ont pas été reprises ; Pourquoi ?

C'est le conseil communal qui est compétent pour désigner les membres. Il s'agit d'avoir une CLDR composée de façon la plus représentative possible (village, âge, genre, ...) tout en choisissant un nombre de personnes qui permet un travail facile. 46 personnes, c'est déjà un nombre important pour travailler en plénière. De plus les personnes non désignées se retrouvent dans une réserve de recrutement qui pourrait être utilisée en cas de besoin.

Que se passe-t-il si des villages ne sont pas représentés ?

La CLDR est un organe communal, il n'y a pas d'obligation formelle que tous les villages soient représentés. C'est mieux bien sûr ! Lors d'un prochain appel à candidature qui serait décidé et si des villages n'étaient pas ou plus représentés, nous pourrions choisir parmi les candidats préférentiellement des gens des villages non représentés. Mais cela ne doit pas empêcher la CLDR de travailler.

4. Prochaines étapes

La suite du processus et les prochaines étapes pour la CLDR sont présentées. Le graphique ci-dessous illustre un calendrier prévisionnel pour l'élaboration du PCDR de Dalhem.

À court terme, l'auteur de programme présentera le diagnostic partagé et un début de stratégie. Ensemble, les membres de la CLDR réfléchiront à une stratégie pour les 15 prochaines années.

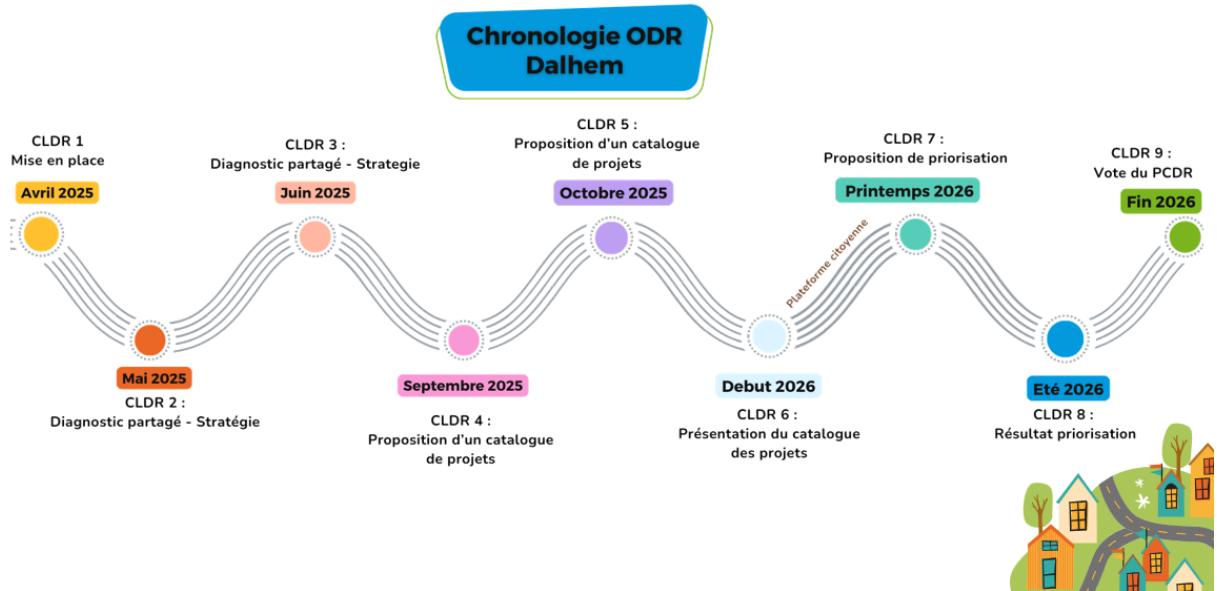
Afin de mieux connaître le territoire, il est proposé que les membres CLDR présentent leur village aux autres membres. Comment faire ?

Durant les 8 semaines de juillet et août, nous proposons que les membres CLDR d'un même village se regroupent afin d'organiser une visite « guidée » de leur village. Balade dans le village, présentation d'un diaporama à la salle de village, apéro sur la place du village ... Toutes les idées sont bonnes. A vous l'initiative. Pour les personnes qui ne sauraient pas quoi faire, les agents de la FRW peuvent vous aider.

Il est demandé de préciser le calendrier pour la prochaine réunion. L'idéal est de prévoir cela en fin de journée (il fait clair plus tard en juillet-août).

Nous prendrons quelques minutes lors de la prochaine CLDR pour avancer sur le contenu de ces visites. Même si des activités sont déjà prévue dans certains villages, il est préférable de toute manière d'organiser ces rencontres pour la CLDR.





5. Divers et photo de la CLDR

Sarah Maquet présente le point "Divers". Elle rappelle qu'à chaque réunion, les membres auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'ajouter des sujets à cet espace d'échanges. Pour ce faire, ils sont invités à contacter l'équipe en amont afin que le point puisse être intégré dans la présentation PowerPoint.

Aujourd'hui, dans le cadre du point Divers, Sarah Maquet présente le site internet du PCDR. Elle invite les membres à le visiter. Sur la page "Le PCDR de Dalhem", ils pourront retrouver notamment des vidéos réalisées par l'auteur de programme, présentant le diagnostic de la commune. Tous les comptes rendus des réunions de consultation s'y trouvent également.
<https://www.pcdr-dalhem.info/>

Elle précise qu'une page privée est également accessible pour les membres de la CLDR, où sont regroupés les documents de travail. Il est demandé de ne pas partager ce lien, ni les documents associés. Ceux-ci seront rendus publics sur le site officiel une fois validés par la CLDR.



6. Mot de la fin et Agenda

Les prochaines réunions :

21/05/2025	20h	Salle polyvalente Warsage	Diagnostic partagé et Stratégie
26/06/2025	20h	Salle polyvalente Warsage	Diagnostic partagé et Stratégie

Vincent Legrand remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Il invite ensuite les membres à partager un verre de l'amitié, offert par la commune et servi par Julia, l'agent relais de l'opération de développement rural au sein de l'administration communale.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Sarah MAQUET et Vincent LEGRAND

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Vincent LEGRAND ou Sarah MAQUET (Fondation Rurale de Wallonie) au 080 / 29 11 25 et au 080 / 29 11 22 ou par courriel :

v.legrand@frw.be - s.maquet@frw.be

ou Julia VOGTS (agent relais de l'Opération) par courriel : julia.vogts@commune-dalhem.be

